



SÈVRE ET BOCAGE



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

# Les étangs,

*un enjeu pour les petits cours d'eau du territoire*

## Définitions

### Les étangs

Ce sont des plans d'eau artificiels conçus pour divers usages : irrigation, loisirs...  
Il sont très souvent vidangeables et leur surface est supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>.

Les étangs peuvent être classés selon leurs usages, mais aussi et surtout selon leur mode d'alimentation en eau :

### Les cours d'eau en tête de bassin versant

Ils sont notre « capital hydrologique ».



Les cours d'eau dits « en tête de bassin versant » sont les petits cours d'eau qui se forment en amont du réseau hydrographique. Ces ruisseaux de 10cm à 1,5m de large parsèment notre territoire.

Ils jouent un rôle essentiel dans les processus d'épuration de l'eau, la régulation des régimes hydrologiques (assec, crue)... et ainsi constituent le premier maillon pour obtenir une eau de qualité dans nos rivières.

Afin d'assurer l'ensemble de leurs fonctions, ces petits cours d'eau doivent être dynamiques, avoir une vitesse d'écoulement élevée, une granulométrie adaptée (sable, gravier, caillou) et une grande diversité d'habitats (herbiers, sous-berges). Ils exigent une eau fraîche et oxygénée.

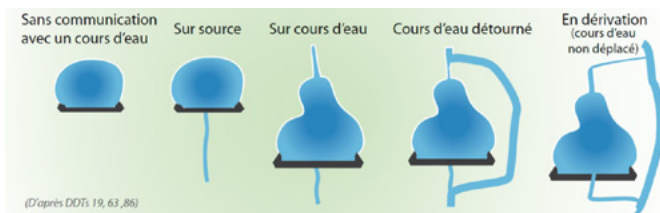


Figure 1 – Mode d'alimentation en eau des étangs

## Etangs et cours d'eau, un destin croisé

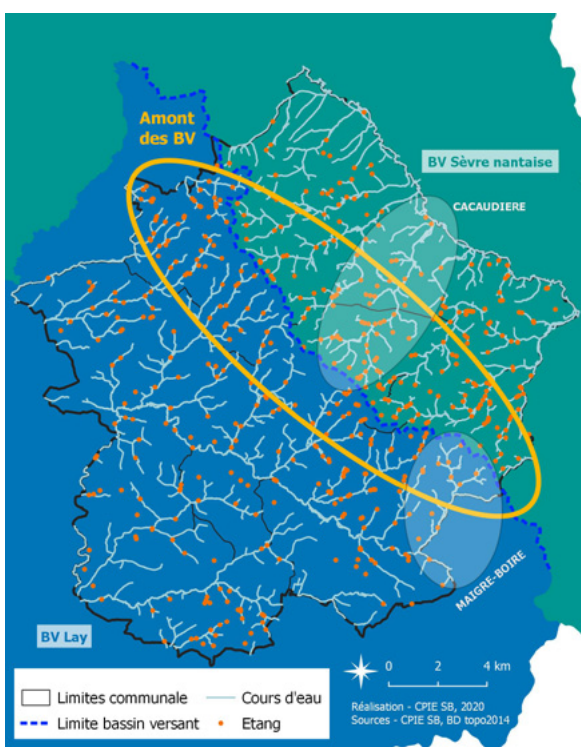


Figure 2- Etangs sur le Pays de Pouzauges

Entre 2018 et 2109, une étude a été réalisée sur le bassin versant de deux cours d'eau du Pays de Pouzauges : La Cacaudière (Sèvre nantaise) et Le Maigre-Boire (Lay). Au total, ce sont 52 étangs qui ont été étudiés et 40 propriétaires rencontrés afin de connaître les usages et la gestion de ces plans d'eau.

**Les proportions d'étangs indiqués dans ce document se réfèrent à cette étude locale.**

Les cours d'eau en tête de bassin présentent de faibles débits et sont sujets aux assècs, aussi de nombreux étangs ont été créés pour stocker l'eau ou encore « assainir » une zone humide. C'est pourquoi, sur notre territoire, les 500 étangs sont principalement localisés sur source ou en barrage de cours d'eau et en amont des bassins versants (BV) (cf. ellipse jaune sur la figure 2).

# Les impacts des étangs sur les cours d'eau

Les étangs sur source ou en barrage, de part leur simple présence, ont de nombreux impacts écologiques sur les milieux aquatiques et les cours d'eau.

Leur nombre et leur répartition sur le territoire accentuent ces impacts qui se cumulent.

## Impact « Milieu »

Lors de sa création, un étang inonde souvent des zones humides et transforme le cours d'eau courant en un espace d'eau stagnante.

## Impact « Quantité d'eau »

L'évaporation au niveau d'un étang est plus importante que sur un cours d'eau, surtout en période estivale. Ainsi le débit du cours d'eau est plus important à l'entrée de l'étang qu'à la sortie, ce qui peut conduire à la mise en assec du cours d'eau à l'aval de l'étang. Ce qui impacte également les usages associés et nuit au maintien des espèces aquatiques.

## Impact « Qualité de l'eau »

L'eau du cours d'eau à l'aval de l'étang est de 3 à 7 °C plus élevées que celle du même ruisseau en amont de l'étang.

Ceci implique une teneur en oxygène dissous plus faible dans le cours d'eau aval. Or l'oxygène dissous est essentiel dans un cours d'eau, il agit comme un épurateur des eaux.

Les espèces qui affectionnent les eaux froides (truite, écrevisse à pattes blanches...) rencontrent également des difficultés à se maintenir dans des eaux plus chaudes. Au moins 30% des étangs présentent des blooms algaux ce qui est révélateur de forts déséquilibres et d'une eau de mauvaise qualité.

## Impact « Espèces »

Des espèces adaptées aux eaux stagnantes, voire exotiques, nuisibles et interdites peuvent être intégrées dans le milieu lors de réempoissonnement.

Ces espèces sont susceptibles de rejoindre les cours d'eau (vidanges) et participent à la disparition des espèces sensibles adaptées aux petits cours d'eau (compétition, prédation, ...).

95 % des étangs abritent des ragondins et au moins 20% des écrevisses américaines.

## Impact « Granulométrie »

Un étang interdit la libre circulation de sédiments et agit comme un décanteur de sédiments qui s'accumulent au fond de l'étang. Or, pour son bon fonctionnement un cours d'eau a besoin de sédiments de manière continue.

De plus, lors de certaines vidanges, les sédiments fins sont relargués en grande quantité sur un temps court et viennent colmater le lit du cours d'eau en aval. Ceci entraîne la disparition d'habitats, de zones de reproduction et d'une micro-faune pourtant nécessaire à l'épuration des eaux.

## Impact « Continuité écologique »

Les étangs empêchent la libre circulation des sédiments, des poissons ...

## Impact « Sécurité publique »

Un déversoir mal dimensionné, une chaussée mal entretenue peuvent rompre et générer les pollutions, mettre en péril des terrains, des bâtiments, des véhicules, des habitants. Près de 90% des étangs sont dans un bon état général (berges et digue). Certaines digues rétrécissent mais le phénomène est le plus souvent contenu. Toutefois, lors de notre étude, nous avons relevé que deux étangs présentent une digue en très mauvaise état.

Type Etang	Pas de cours d'eau	Sur source	En barrage de cours d'eau	Cours d'eau détourné	Etang en dérivation
Type d'impact					
Milieu	++	+++	+++	+++	++
Quantité d'eau	+	+++	+++	++	++
Qualité d'eau	0	+++	+++	+	+
Espèces	+	+++	+++	++	++
Granulométrie	0	+	+++	+	+
Continuité écologique	0	0	+++	+	0
Sécurité publique	0	+	+	+	+

Tableau 1- Intensité des impacts en fonction du type d'étang

## Les devoirs des propriétaires

Etre propriétaire d'un étang impose en premier lieu d'en connaître son statut : « régulier », « réputé régulier » ou « irrégulier », pour cela il faut se référer aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Le propriétaire d'un étang est responsable de son ouvrage et des dégâts causés par une défaillance de ce dernier. Il doit en assurer la surveillance et le bon entretien.

Le propriétaire d'étang doit s'assurer :

- de la qualité de l'eau restituée au cours d'eau,
- du respect du débit réservé.

Enfin, le propriétaire d'étang doit effectuer une demande auprès de la DDTM pour toute vidange. Et il doit se rapprocher des services de l'état pour toute modification majeure concernant l'étang (rehaussement de la digue, agrandissement de l'étang...). Un dossier de déclaration voire d'autorisation de travaux pourra être nécessaire pour l'instruction de la demande.



# Les points de blocage à une action sur la thématique des étangs sont-ils réels ?

## « Un étang est un patrimoine historique. »

Certains le sont mais 80 % des étangs ont été construits après la sécheresse de 1976 et même 20 % après 1986. Ils n'ont de ce fait pas de caractère patrimonial.

## « Un étang est un havre de biodiversité. »

La biodiversité des étangs n'est pas celle de notre territoire originel et n'est pas adaptée. Par exemple, les feuilles des peupliers très souvent plantés en berges d'étang ne peuvent pas être décomposées par la micro-faune locale, elles se décomposent donc lentement en vase au fond de l'étang. Par contre, le système cours d'eau, berge, ripisylve, zone humide présente une immense biodiversité qui s'inter-équilibre.

## « La thématique des étangs est délicate, les gens sont fortement attachés à leur étang. »

Effectivement 80% des propriétaires rencontrés sont fortement attachés à leur étang mais 20% y sont peu voire pas attachés.

De plus, les propriétaires, après la découverte des impacts que peut avoir leur étang sur la ressource en eau, bien commun de tous, appréhendent la nécessité d'agir.

## « Un étang, c'est une belle fête de famille lors de sa vidange. »

90 % des étangs sont vidangeables mais 60% d'entre eux ne sont plus vidangés. 90 % des dernières vidanges « familiales » datent d'une dizaine d'années.

## « Les étangs sont petits ici, ils n'ont pas d'impacts. »

Effectivement les étangs sont proportionnels au débit des cours d'eau, ainsi 80% des étangs ont une superficie inférieure à 1 ha dont 20 % moins de 2 000m<sup>2</sup>.

Cependant, plus les ruisseaux sont de petite dimension, plus ils présentent une grande fragilité. Ainsi nos petits étangs locaux impactent fortement nos petits cours d'eau.

## « Les étangs servent à l'irrigation, on ne peut pas encore contraindre les exploitants. »

Moins de 25% des étangs ont un usage d'irrigation, 13 % sont liés à une activité touristique. Ainsi, 60 % des étangs ne sont pas liés à une activité économique dont 10 % n'ont strictement pas d'usages.

Cependant, de nouvelles créations d'étangs sont régulièrement demandées (sécurisation de production) puisqu'il n'est pas possible d'utiliser des étangs déjà créés (mal positionnés, dépendance au voisin, ...).

**D'où l'importance d'agir et de limiter voire supprimer les impacts des étangs actuels afin de pouvoir mettre en œuvre au besoin de nouveaux étangs utiles, aux normes, plus respectueux de la ressource en eau.**



CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

[www.cpie-sevre-bocage.com](http://www.cpie-sevre-bocage.com) – [contact@cpie-sevre-bocage.com](mailto:contact@cpie-sevre-bocage.com)

CPIE Sèvre et Bocage – Association Maison de la Vie Rurale – La Flocellière - 85700 SÈVREMONT

Tél. 02 51 57 77 14 / Fax : 02 51 57 28 37